

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

CONVOCAION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 11 avril 2016.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2016,

Commission Ressources et Intercommunalité

2 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2016,

3 - Avis sur l'aliénation par Logélia Charente d'une maison au profit du locataire occupant,

4 - Création d'un contrat à durée déterminée : Directeur.trice Général.e des Services,

Commission Sport et Vie Associative

5 - Vote des subventions de fonctionnement 2016 aux associations,

6 - Vote des subventions sur projet 2016 aux associations ruelloises,

7 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'OFCR pour l'organisation d'un tournoi de football jeunes,

8 - Convention de partenariat entre la Ville de Ruelle sur Touvre et Angoulême Vélo Club pour l'organisation de l'édition 2016 de la course cycliste,

Commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité »

9 - Intégration dans le domaine communal de la voirie et des espaces publics du lotissement « La Gaurichonne »,

10 - Intégration dans le domaine communal de la voirie et des espaces publics du lotissement « Durousseau »,

11 - Servitude de passage de réseaux sur la parcelle AL 317 appartenant au domaine privé de la commune,

Commission Démocratie Locale, Culture et Communication

12 - Motion contre la fermeture du Trésor Public à Ruelle sur Touvre,

13 - Motion de soutien aux agriculteurs et agricultrices et pour une agriculture durable,

14 - Questions diverses.

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, Mme Nadia VERGEAU, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, Mme Paule D'AUREIL, Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, M. Alain VELUET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Pascal LHOMME, M. Lionel VERRIERE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Maud BERNARD, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Patrick BOUTON, Mme Aline GRANET, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Alain DUPONT, Maires Adjoints : Mme Marie HERAUD, Mme Peggy DAIN, Mme Alexia RIFFÉ, Mme Sophie RIFFÉ, Conseillers Municipaux.

Mme Nadia VERGEAU été nommée secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 5 avril 2016.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

.....

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Monsieur VALANTIN, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Monsieur ALBERT, Conseiller Municipal.
Monsieur DUPONT, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. PERONNET, Maire-Adjoint.
Madame HERAUD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DUBOIS, Maire-Adjointe.
Mme DAIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur TRICOCHÉ, Maire.
Mme A. RIFFE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe.
Mme S. RIFFE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur CHAUME, Conseiller Municipal.

.....

En préambule, Monsieur le Maire souhaite apporter une précision à celles et ceux qui ont dit qu'il avait été un peu « chahuté » lors de la dernière séance du Conseil Municipal : l'enveloppe globale des indemnités des élus n'a pas été modifiée et il n'y a pas d'obligation de re-délibérer sur le taux des indemnités des élus, ce qui a été confirmé par un courrier de la Préfecture de la Charente.

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016.

.....

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bases prévisionnelles 2016 des trois taxes locales ont été notifiées par les services fiscaux et, que le produit fiscal attendu, sans augmentation des taux des trois taxes locales est le suivant :

Taxes	2016		
	Bases	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	11 820 000	13,02%	1 538 964
Taxe Foncière (bâti)	9 568 000	24,79%	2 371 907
Taxe Foncière (non bâti)	29 500	56,88%	16 780

TOTAL

3 927 651

Considérant que le produit prévisionnel attendu permet l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) pour les taux suivants :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13.02 %
Taxe Foncière Bâtie	24.79 %
Taxe Foncière Non Bâtie	56.88 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 31 mars 2016, a émis un avis favorable.

Madame MARC fait part à l'assemblée que la liste minoritaire est favorable au maintien des mêmes taux comme précisé au Conseil Municipal dernier mais qu'elle aurait souhaité une baisse des taux.

Délibéré :

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des trois taxes locales pour équilibrer le budget 2016 de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) ainsi que suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13.02 %
Taxe Foncière Bâtie	24.79 %
Taxe Foncière Non Bâtie	56.88 %

.....

AVIS SUR L'ALIENATION PAR LOGELIA CHARENTE D'UNE MAISON AU PROFIT DU LOCATAIRE OCCUPANT

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que, Logélia Charente (Office Public de l'Habitat de la Charente) a sollicité l'avis de la commune sur le projet d'aliénation d'une maison située à Ruelle sur Touvre, au profit du locataire occupant afin de favoriser son parcours résidentiel.

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation doit émettre son avis sur ce projet d'aliénation.

La maison dont l'aliénation est envisagée est située à Ruelle sur Touvre au 117 rue Paul Langevin, cadastrée section AX numéro 189p, d'une superficie de 61,50 m².

Le prix de cession proposé par Logélia Charente est de 80 000 €.

Il est précisé que dans le cadre d'une vente à un locataire, le logement reste dans le quota des logements sociaux pendant cinq ans.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un avis favorable à la vente au profit du locataire occupant de la maison propriété de Logélia Charente sise 117 rue Paul Langevin à Ruelle sur Touvre cadastrée section AX numéro 189p, d'une superficie de 61,50 m².

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 31 mars 2016, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur cette aliénation.

Monsieur le Maire trouve que le prix de cession proposé par LOGELIA, soit 80 000 €, est un peu élevé par rapport à la surface du logement.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la vente de la maison au profit du locataire occupant de la maison, propriété de Logélia Charente, située à Ruelle sur Touvre au 117 rue Paul Langevin et cadastrée section AX numéro 189p, d'une superficie de 61.50 m².

.....

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE : DIRECTEUR. TRICE GENERAL. E DES SERVICES.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la mutation externe de l'agent occupant les fonctions de Directeur général des services la Commune a procédé à la vacance de cet emploi et à deux appels à candidatures lancés en vue du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement d'un fonctionnaire n'ayant pu intervenir, il propose de fixer les conditions de recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale. Ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient

et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours.

Il précise que le contrat de travail sera conclu pour une durée déterminée maximum de 3 ans, renouvelable au terme des 3 ans par reconduction expresse, dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le recrutement intervient parmi les candidats titulaires de niveau II minimum.

L'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 801 de la fonction publique. La rémunération comprendra, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du 22 novembre 2004.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De créer à compter du 9 mai 2016 un emploi permanent à temps complet de catégorie A pour occuper les fonctions de Directeur général des services,*
- De pourvoir à cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel, aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours,*
- De doter cet emploi de la rémunération afférente à l'indice brut 801 de la fonction publique. La rémunération comprendra, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du 22 novembre 2004.*
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.*
- De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice.*

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 31 mars 2016, a émis un avis favorable. »

Monsieur le Maire répond à une question posée en commission Ressources : l'indice brut 801 correspond à 3 046 € bruts.

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de l'agent suite à sa mutation externe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 9 mai 2016 un emploi permanent à temps complet de catégorie A pour occuper les fonctions de Directeur général des services,***
- Décide de recruter cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel***
- Décide de doter cet emploi de la rémunération afférente à l'indice brut 801 de la fonction publique.***
- Autorise Monsieur le maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.***

- Décide de prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice.

.....

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des associations locales ont transmis leurs demandes de subventions de fonctionnement à la direction développement social.

Il expose à l'assemblée les différentes propositions de la commission sport et vie associative pour l'attribution des subventions de fonctionnement, ligne par ligne, pour chacune des associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La Commission Sport et Vie associative réunie en date du 30 mars 2016 a émis un avis favorable. »

Mesdames MARC et GAILLARD pensaient que l'aide en faveur de la Défense Sanitaire Ted 16 et du Chat en Liberté était obligatoire.

Monsieur DELAGE signale que cela a été demandé au Syndicat de la Fourrière et que ce dernier a précisé que ce n'était pas obligatoire.

Monsieur DELAGE fait part à l'assemblée qu'une subvention a été oubliée, celle d'Etoile Clown. Elle sera présentée au prochain conseil municipal.

Monsieur CHOPINET informe le Conseil Municipal que l'association Eau Vive remercie la mairie de Ruelle sur Touvre pour sa participation au ramassage des papiers/cartons et c'est pour cela qu'elle ne sollicite pas de subvention.

Délibéré :

Considérant l'instruction des dossiers de demandes de subvention au vu des justificatifs administratifs et financiers,

Considérant l'intérêt collectif des activités développées par les associations suivantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2015	Proposition commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
C5A1 - ASSOCIATIONS ORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
ACAR - association des commerçants de Ruelle	500.00	500.00	500.00	
Association Musicale de Ruelle	700.00	700.00	700.00	
Association Riffauds Animations	/	200.00	200.00	
Club Photo de Ruelle	800.00	800.00	800.00	
Comité de Quartier des Riffauds	300.00	300.00	300.00	
Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)	400.00	400.00	400.00	

Université Populaire	7 500.00	7 500.00	7 500.00	
Union Locale des Anciens Combattants	570.00	570.00	570.00	
Rêves et Loisirs	/	300.00	300.00	
Comité des Jumelages	2 300.00	2 300.00	2 300.00	
Comité de Quartier des Seguins	280.00	280.00	280.00	
Ruelle demain	50.00	/	/	
Comité de Quartier de Villement	550.00	550.00	550.00	
Association des Parents d'Elèves Alphonse Daudet	200.00	200.00	200.00	
Association des Parents d'Elèves Maine-Gagnaud	160.00	160.00	160.00	
Association des Parents d'Elèves Villement	200.00	200.00	200.00	
Association des Parents d'Elèves de Ruelle Centre	300.00	300.00	300.00	
FCPE collège Norbert Casteret	200.00	200.00	200.00	
La route des Tonneaux et des canons	200.00	/	/	
FSE collège de Ruelle	200.00	/	/	
SOUS-TOTAL	15 410.00	15 460.00	15 460.00	
C5B2 - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE				
Donneurs de Sang	150.00	220.00	220.00	
Groupement Défense Sanitaire - Ted 16	/	/	/	
Association Défense du Chat en Liberté	250.00	/	/	
Prévention Routière	370.00	370.00	370.00	
Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne	150.00	150.00	150.00	
Association Charente Nature	200.00	200.00	200.00	A. Boussarie
SOUS-TOTAL	1 120.00	940.00	940.00	
C3A1 - SPORTS ORDINAIRES (associations sportives ruelloises)				
Olympique Football Club de Ruelle	10 800.00	10 900.00	10 900.00	
CSAR Canoë-Kayak	1 000.00	1 000.00	1 000.00	
Judo Club de Ruelle	3 200.00	3 200.00	3 200.00	
Karaté Club de Ruelle	1800.00	1 800.00	1 800.00	
Ruelle Volley-Ball	300.00	300.00	300.00	
Billard Club Les Diablotins	200.00	200.00	200.00	
CSAR remise en forme	300.00	300.00	300.00	
CSAR Ski	300.00	300.00	300.00	
Ruelle Basket Club	2 500.00	2 600.00	2 600.00	N. Vergeau
La Pétanque Ruelloise	1 500.00	1 500.00	1 500.00	
Association Sportive LP Jean Caillaud	150.00	150.00	150.00	
Association Sportive Collège Norbert Casteret	300.00	300.00	300.00	
Union Centre Charente Handball	6 000.00	6 000.00	6 000.00	
CSAR Plongée Sous-Marine	1 200.00	1 200.00	1 200.00	
Club Cyclotourisme Ruellois	300.00	300.00	300.00	
CSAR Cyclisme	500.00	500.00	500.00	
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300.00	300.00	300.00	
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	500.00	500.00	500.00	
Ruelle Gym	1 400.00	1 400.00	1 400.00	
G2A	5 000.00	5 000.00	5 000.00	
Les archers de la Touvre	1 200.00	1 200.00	1 200.00	P. Bouton
Tennis Club de Ruelle	1 800.00	1 800.00	1 800.00	
Angoulême natation Charente	700.00	500.00	500.00	
SOUS-TOTAL	41 250.00	41 250.00	41 250.00	
B2C2 - ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE				
Banque alimentaire de la Charente	500.00	650.00	650.00	
ADAPEI	300.00	300.00	300.00	
Resto du cœur	1 100.00	1 100.00	1 100.00	
Secours populaire de Ruelle	350.00	450.00	450.00	

AHPC	200.00	/	/	
Un hôpital pour les enfants	150.00	150.00	150.00	
TOTAL	2 600.00	2 650.00	2 650.00	

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016

C5A1 - ASSOCIATIONS ORDINAIRES	15 460.00
C5B2 - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	940.00
C3A1 - SPORTS ORDINAIRES	41 250.00
B2C2 - ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE	2 650.00
TOTAL GENERAL	60 300.00

.....

VOTE DES SUBVENTIONS SUR PROJET 2016 AUX ASSOCIATIONS RUELLOISES

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission sport et vie associative réunie le 30 mars 2016 a instruit les différentes demandes de subventions sur projet, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose ensuite à l'assemblée les différentes propositions de la commission pour l'attribution des subventions sur projet, ligne par ligne, pour chacune des associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 30 mars 2016 a émis un avis favorable. »

Monsieur Péronnet informe l'assemblée que le montant global des subventions et subventions sur projet versées est légèrement supérieur à l'année dernière.

Monsieur le Maire précise qu'il faut aussi comptabiliser les aides apportées aux associations par les services techniques (prêt de matériel, aide au montage...).

Monsieur Delage explique que tout cela est valorisé et que l'aide va au-delà de la commune, à savoir : Les Foulées d'Angoulême et le Grand Prix Cycliste de Mornac.

Délibéré :

Considérant l'instruction des dossiers de demandes de subvention au vu des justificatifs administratifs et financiers,

Considérant l'intérêt collectif des activités développées par les associations suivantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions sur projet suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Projet	Commission sport et vie associative	Vote du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11, élus ne prenant pas part au vote
C5A2 - ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
Club Photo de Ruelle	Ruelle phot'info	265,00	265,00	
Association Musicale de Ruelle	Soirée Concert	500,00	500,00	
FJEP	Téléthon	1 200,00	1 200,00	
Association des Parents d'Elèves Maine Gagnaud	Vélos décorés dans le cadre de la fête foraine	400,00	400,00	
Association des Parents d'Elèves de Ruelle Centre	<i>Kermesse</i>	200,00	200,00	
	<i>Carnaval</i>	100,00	100,00	
La Route des Tonneaux et des Canons	<i>Rencontres historiques (4^{ème} trimestre 2016)</i>	200,00	200,00	
SOUS-TOTAL		2 865,00	2 865,00	
C3A2 - SPORTS EXTRAORDINAIRES (associations sportives)				
OFCR*	Tournoi Des As	1 000,00	1 000,00	
	Stage de foot vacances de Pâques	250,00	250,00	
	Stage de foot vacances de Toussaint	250,00	250,00	
Ruelle Volley-Ball	Tournoi départemental du Comité (29/04/2016)	100,00	100,00	
	Animation quartier Villement (à partir du 10/05/2016)	200,00	200,00	
Ruelle Gym	Fête des 20 ans du club (1 ^{er} et 2 juillet 2016)	500,00	500,00	
Pétanque Ruelloise*	Grand prix de la ville (23/07/2016)	500,00	500,00	
Grand Angoulême Athlétisme G2A*	Ekiden	2 500,00	2 500,00	
	Cross (10/01/2016)	700,00	700,00	
CSAR Cyclisme	Rassemblement national cyclotourisme FCD (du 23 au 26/06/2016)	500,00	500,00	
CSAR Plongée sous-marine	Formation d'encadrants bénévoles	400,00	400,00	
Les Archers de la Touvre	Préparation des jeunes archers aux championnats de France	900,00	900,00	P. BOUTON
Angoulême Vélo Club (AVC)*	Course semi nocturne	1 600,00	1 600,00	
SOUS-TOTAL		9 400,00	9 400,00	

*Subventions sur projet donnant lieu à une convention de partenariat avec la ville

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS SUR PROJETS 2016

C5A2 - ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES	2 865,00
C3A2 - SPORTS EXTRAORDINAIRES	9 400,00
SOUS -TOTAL	12 265,00
ENVELOPPE PROVISIONNELLE**	35,00
TOTAL GENERAL	12 300,00

**affectation de l'enveloppe soumise à délibération du Conseil Municipal (subvention imprévue)

.....

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'OFCR POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FOOTBALL JEUNES

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la ville de Ruelle sur Touvre soutient l'activité de l'OFCR.

L'association sollicite la ville afin de mener à bien un projet intitulé « tournoi des as » pour les jeunes des U11-U13 et U15, qui aura lieu le vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juin 2016.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'organisation de cette manifestation doit faire l'objet d'une convention définissant les modalités matérielles et financières du partenariat entre la ville et l'association.

Cette convention, outre la valorisation de la mise à disposition de matériels et de personnel communal, prévoit une participation financière de la commune à hauteur de 1 000 €, correspondant à la prise en charge d'une partie des frais inhérents à l'organisation du tournoi. L'OFRC fournira à la mairie un bilan comptable à l'issue de la manifestation.

L'association sollicite également la remise de lots tels que des coupes et des Tee-shirts, pour encourager les participants et récompenser les vainqueurs.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver ce partenariat,*
- d'autoriser l'attribution d'une participation à hauteur de 1000 € à l'OFRC pour l'organisation de son « Tournoi des As »,*

- de l'autoriser à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.*

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 30 mars 2016 a émis un avis favorable.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le partenariat entre la Ville de RUELLE SUR TOUVRE et l'OFRC pour l'organisation du « Tournoi des As »,*

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de partenariat avec l'OFRC,*

- décide l'attribution d'une participation à hauteur de 1 000 € pour l'organisation de son tournoi des As*

.....

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE RUELLE SUR TOUVRE ET ANGOULEME VELO CLUB POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2016 DE LA COURSE CYCLISTE.

Exposé :

« ANGOULEME VELO CLUB participe à l'animation de la vie locale, en organisant depuis plusieurs années une course cycliste semi nocturne en centre-ville. Cette manifestation qui attire un public nombreux, a lieu mercredi 18 mai 2016. Des bénévoles de deux associations locales, le CSAR Cyclisme et le Club Cyclotouriste Ruellois, participent également, en mettant en place des signaleurs durant la course. Le Club Photos de Ruelle sur Touvre intervient sur cette manifestation en réalisant l'affiche ainsi qu'un reportage photos.

Pour l'organisation de cette manifestation à l'initiative de l'association AVC, la ville de Ruelle sur Touvre est sollicitée.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville et l'AVC, ainsi que les conditions financières de cette coopération dans le cadre de l'édition 2016 de la course cycliste.

Au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course, notamment les primes aux coureurs, une subvention sera versée en fonction du nombre de coureurs comptabilisé au départ de la course, à savoir :

- *De 0 à 20 coureurs : 0 €*
- *De 21 à 30 coureurs : 500 €*
- *De 31 à 40 coureurs : 1 000 €*
- *De 41 coureurs et plus : 1 600 €*

Cette subvention s'ajoute à la mise à disposition du matériel et du personnel communal, mentionnée et valorisée dans la convention ci-annexée.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- *d'attribuer une participation financière à l'AVC - ANGOULEME VELO CLUB, selon les modalités détaillées ci-dessus, au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course (primes aux coureurs),*
- *d'approuver la convention relative au partenariat de la ville avec ANGOULEME VELO CLUB,*
- *de l'autoriser à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant. »*

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 30 mars 2016 a émis un avis favorable. »

Monsieur CHAUME, ayant fait le parcours, trouve que le revêtement est un peu abîmé dans certains virages.

Monsieur DELAGE répond que des vérifications vont être effectuées avec Monsieur BOSSIS d'AVC avant la course et que les Services Techniques de Proximité interviendront s'il y a besoin.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier du Conseil Départemental a été reçu en mairie pour diverses réfections de chaussées sur la commune.

Madame MARC remarque que la course ne passe pas sur les routes départementales.

Monsieur DELAGE répond que les vérifications seront donc faites et espère qu'il n'y aura pas de problème de comportements de certains coureurs comme l'an passé.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ***décide d'attribuer une participation financière à l'AVC - ANGOULEME VELO CLUB, selon les modalités détaillées ci-dessus, au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course (primes aux coureurs),***
- ***approuve la convention relative au partenariat de la ville avec ANGOULEME VELO CLUB,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.***

.....

INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT « LA GAURICHONNE »

En préambule, Monsieur le Maire précise que le souci d'intégration de voiries dans le domaine communal est lié à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est en grande partie en fonction du linéaire de voirie communale et des espaces verts.

Madame DUBOIS demande où se trouve ce lotissement ? En face des PAPETERIES ALAMIGEON.

Exposé :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé d'intégrer dans le domaine communal la voirie et les espaces publics du lotissement « La Gaurichonne ».

Il rappelle qu'une procédure visant à cette intégration avait été initiée en 2003 mais n'avait pas été finalisée par le notaire en charge de l'acte.

Il est donc proposé l'acquisition par la commune, à titre gratuit des espaces publics et de la voirie du lotissement susvisé composé de la rue des Magnolias : parcelles cadastrées AE n° 117, d'une contenance de 11 m² et AE n°118, d'une contenance de 4 545 m².

Le plan annexé à la présente fait apparaître l'emprise correspondante.

Le lotissement présente les éléments de conformité demandés dans le règlement d'intégration de voies privées dans le domaine communal, approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2011.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie et espaces publics du lotissement « La Gaurichonne » - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelles cadastrées AE n° 117, d'une contenance de 11 m² et AE n°118, d'une contenance de 4 545 m², selon les conditions définies ci-dessus et le plan annexé à la présente délibération.*
- de l'autoriser à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.*
- de choisir l'Etude P. CASSEREAU & J. FOUREIX - 118 avenue Jean Jaurès - 16600 RUELLE SUR TOUVRE comme notaire pour ce dossier.*
- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.*

Les commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 31 mars 2016, ont émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant que les caractéristiques prévues dans le règlement d'intégration de voies privées dans le domaine communal approuvé par délibération en date du 16 novembre 2011, sont réunies ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie et espaces publics selon le plan annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.
- choisit l'Etude P. CASSEREAU & J. FOUREIX - 118 avenue Jean Jaurès - 16600 RUELLE SUR TOUVRE comme notaire pour ce dossier.
- valide le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

.....

INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT « DUROUSSEAU »

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité avait mis en relation la société RTE (Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension Champniers / Touvre) et Monsieur DUROUSSEAU (propriétaire du lotissement) lors des travaux d'enfouissement.

Monsieur DUROUSSEAU a mis à disposition son hangar et son terrain au profit de RTE et en échange, RTE a fait les travaux de mise aux normes du réseau d'eaux pluviales du lotissement de Monsieur DUROUSSEAU. Cela permet aujourd'hui l'intégration.

Exposé :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur et Madame DUROUSSEAU, afin d'intégrer dans le domaine communal la voirie et les espaces publics du lotissement « DUROUSSEAU » dont ils sont propriétaires.

Il est proposé l'acquisition par la commune, à titre gratuit des espaces publics et de la voirie du lotissement susvisé composé de l'allée Blaise Pascal : parcelles cadastrées AW n° 404 (314 m²), 405 (233 m²), 406 (139 m²), 407 (79 m²), 408 (193 m²) et 409 (1255 m²) d'une contenance totale de 2213 m².

Le plan annexé à la présente fait apparaître l'emprise correspondante.

Le lotissement présente les éléments de conformité demandés dans le règlement d'intégration de voies privées dans le domaine communal, approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2011.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie et espaces publics du lotissement « DUROUSSEAU » - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelles cadastrées AW n° 404 (314 m²), 405 (233 m²), 406 (139 m²), 407 (79 m²), 408 (193 m²) et 409 (1255 m²), d'une contenance totale de 2213 m², selon les conditions définies ci-dessus et le plan annexé à la présente délibération.
- de l'autoriser à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.
- de choisir l'Etude P. CASSEREAU & J. FOUREIX - 118 avenue Jean Jaurès - 16600 RUELLE SUR TOUVRE comme notaire pour ce dossier.

- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

Les commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 31 mars 2016, ont émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant que les caractéristiques prévues dans le règlement d'intégration de voies privées dans le domaine communal approuvé par délibération en date du 16 novembre 2011, sont réunies ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie et espaces publics selon le plan annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.
- choisit l'Etude P. CASSEREAU & J. FOUREIX - 118 avenue Jean Jaurès - 16600 RUELLE SUR TOUVRE comme notaire pour ce dossier.
- valide le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

.....

SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX SUR LA PARCELLE AL 317 APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 novembre 2012, le conseil municipal a autorisé la conclusion de différentes conventions de servitudes de réseaux sur la parcelle cadastrée section AL n°317 appartenant au domaine privé de la commune, avec les concessionnaires de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, de l'électricité et du gaz.

La constitution de ces servitudes était en effet nécessaire afin de raccorder aux différents réseaux la parcelle cadastrée section AL n° 144 sis rue des Seguins 16600 Ruelle sur Touvre. Une construction a été édifiée depuis sur la parcelle et le nouveau propriétaire, Monsieur DELRIEU, sollicite aujourd'hui la commune pour autoriser, par le biais d'une convention de servitude de réseaux, la société ORANGE à « passer » sur la parcelle du domaine privé communal cadastrée section AL n° 317.

Cette convention est du ressort de la commune propriétaire du fonds qui va supporter la servitude (dit fonds servant - parcelle AL n° 317) au profit du fonds pour lequel cette charge a été établie (dit fonds dominant - parcelle AL n° 144) appartenant à Monsieur DELRIEU. Monsieur le Maire sollicite ainsi l'avis du conseil municipal sur la passation de la convention de servitude nécessaire avec le concessionnaire ORANGE.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à passer la convention de servitude de réseaux avec le concessionnaire ORANGE

- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 31 mars 2016, ont émis un avis favorable. »

Monsieur le Maire précise que la parcelle cadastrée AL n° 317 est une ancienne parcelle qui appartenait à DCNS. Cette parcelle a été acquise en 2003 par la commune et qu'elle est donc actuellement dans le domaine privé de la commune.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ***Autorise Monsieur le Maire à passer la convention de servitude de réseaux avec le concessionnaire ORANGE***

-

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.***

.....

MOTION CONTRE LA FERMETURE DU TRÉSOR PUBLIC A RUELLE SUR TOUVRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est allé à la Trésorerie cet après-midi. Il a été informé que la Directrice Départementale des Finances Publiques viendrait les voir suite à la fermeture.

Le personnel de la trésorerie est assez inquiet par rapport aux impayés de garderies et de cantines, ce qui risque d'augmenter du fait de la fermeture. Il y a de plus en plus d'impayés du fait de la conjoncture actuelle et du manque de personnel (impossibilité de suivre les relances). Avec la fermeture, cela risque de s'aggraver. Beaucoup de parents venaient s'acquitter de leurs factures à la sortie des écoles.

Madame DUBOIS précise que cette motion allait être votée dans les autres communes concernées par cette fermeture : Magnac sur Touvre, Mornac et Touvre.

Monsieur PERONNET explique que dans un autre département, le Directeur des Finances Publiques a annoncé la fermeture d'une trésorerie et les élus et les usagers se sont mobilisés (environ 200 personnes) et finalement, la trésorerie n'a pas fermé. Ce n'est donc pas inéluctable.

Madame ZIAD signale que la mobilisation est une très bonne idée mais elle doit être générale (administrés et élus).

Madame MARC précise qu'en plus, à SOYAUX, il n'y a qu'un seul guichet. Si les administrés doivent s'y rendre, ils risquent d'attendre plus longtemps.

Monsieur le Maire dit que le personnel n'a effectivement que 5 minutes à accorder par personne et pour une question. La motion sera envoyée aux élus du canton, sénateurs, députés, Préfet ainsi qu'au Ministre de l'économie et des finances et au premier ministre.

Madame DUBOIS demande quel doit être le plan de bataille ?

Monsieur DELAGE propose d'attendre de voir la réaction des autres communes.

Monsieur PERONNET propose que cela soit ensuite établi sous la forme d'une pétition et que la presse prenne le relais.

Madame MARC propose d'associer les syndicats également.

Monsieur DUROUEIX exprime sa pensée : « on vit une mutation, on ferme tout, où va-t-on ? »

Monsieur TRICOCHÉ conclut en disant qu'il va falloir communiquer sur le paiement en ligne auprès des administrés et qu'il faudra aussi aller voir les commerçants.

« Le 15 mars 2016, la Directrice Départementale des Finances publiques de la Charente est venue en mairie annoncer la fermeture de la Trésorerie de Ruelle sur Touvre à partir du 1^{er} janvier 2017.

Nous, Elu.e.s de Ruelle/Touvre, Magnac/Touvre, Mornac et Touvre, sommes fermement opposé.e.s à la fermeture de ce service public de proximité qui touche une population de 18 000 habitant.e.s.

Les administré.e.s de nos communes peuvent aujourd'hui aisément venir à la Trésorerie régler leurs affaires, que ce soit paiement, demande de délais ou d'explication, et cela de manière autonome avec les facilités de stationnement et de transport en commun. Si demain, ils sont rattachés à l'agence de Soyaux, comment feront-ils, si ce n'est passer par le centre-ville d'Angoulême puisqu'il n'existe pas de lignes de bus directes, soit 2h30 de trajet aller/retour ! S'ils y vont en voiture, où vont-ils stationner ?

De plus, en terme d'accueil, aujourd'hui à la trésorerie de Ruelle sur Touvre, le service est rapide -sans être chronométré- humain et personnalisé : qu'en sera-t-il quand tous les usagers devront se rendre à Soyaux, où l'engorgement existe déjà et les réponses téléphoniques très compliquées ? En période d'échéance des impôts, c'est une moyenne de 100 personnes par jour qui se présente au guichet de Ruelle sur Touvre.

En outre, les régies municipales (26, dont crèche, garderie, ...) ainsi que nos syndicats intercommunaux (Restaurants scolaires, ...) et nos services municipaux (4800 paies par an, 6000 lignes de titres, 16000 lignes de mandats, ...) sont également des usagers très réguliers de la Trésorerie de Ruelle sur Touvre : nos agents perdraient beaucoup de temps et les collectivités dans leur ensemble pâtiraient d'un transfert des services de la Trésorerie. En effet, une réorganisation des services serait nécessaire, engendrant des surcoûts en personnel et transport, sans parler du coût écologique !

Nous dénonçons donc ce choix politique de l'État qui n'est qu'un choix économique de courte vision, qui ne correspond en aucun cas aux besoins de la population de notre territoire et nous défendons le maintien d'un service des finances publiques de proximité à Ruelle sur Touvre.

La commission « Démocratie Locale, Culture et Communication », réunie le 30 mars 2016, a donné un avis favorable. »

.....

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES ET POUR UNE AGRICULTURE DURABLE.

Exposé :

« Pas de pays sans paysans » : les agriculteurs et agricultrices charentais.es, comme leurs collègues des autres départements, clament depuis plusieurs semaines leur désarroi face à un modèle agricole qui les précarise et les rend de plus en plus dépendants de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution.

La recherche du coût de production toujours plus bas et la spéculation sur des produits de base étranglent chaque jour un peu plus les paysans, ici et ailleurs, et déconnecte la production de nourriture du lien avec la terre, détruit les différents modes et souveraineté alimentaires, et altère notre santé.

La commission « Démocratie Locale, Culture et Communication », réunie le 30 mars 2016, a donné un avis favorable. »

Madame DUBOIS informe l'assemblée qu'une étude est en cours sur GrandAngoulême pour développer et recenser les terres agricoles qui permettront l'installation de maraichers bio et développer des circuits courts.

Monsieur ALBERT dit qu'effectivement, un réseau (Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de l'Angoumois) est né il y a quelques mois ; le but serait notamment de produire des aliments pour la restauration scolaire. Des réunions régulières ont lieu à ce sujet. Il faudra attendre entre 16 et 18 mois pour que cela bouge un peu.

Monsieur VERRIERE précise qu'aujourd'hui, les coopératives agricoles sont devenues des multinationales dont le seul but est de gagner de l'argent en nous faisant manger n'importe quoi. Une prise de conscience est nécessaire.

Madame DUBOIS dit qu'il est possible d'allotir les marchés et que le seuil dispensant de mise en concurrence et de publicité préalables est de 25 000 € HT.

Monsieur BOUSSARIE indique qu'il faudrait que celui qui va fournir la matière première soit de proximité en imposant une visite de l'installation avant le marché.

Monsieur VERRIERE donne un exemple : les asperges sur le marché coûtent entre 6 € et 8 € le kilo contre 13 € dans les grandes surfaces.

Madame MARC dit qu'il faudrait prendre le temps de faire ses courses.

Madame DUBOIS précise que les agriculteurs, leurs enfants ainsi que nous aussi sommes touchés par des cancers.

Monsieur DELAGE dit qu'il faudrait commencer par se débarrasser du plus gros syndicat agricole.

Monsieur BOUSSARIE confirme et qu'il est effectivement nécessaire que ce syndicat ait une autre vision. Les viticulteurs modifient leurs traitements aujourd'hui (herbe entre les rangs de vignes et c'est un bon signe).

Madame DUBOIS précise qu'un groupe du Conseil Citoyen a travaillé sur ces problématiques : « nos enfants nous accuseront » : village du Gard où les agriculteurs et la cantine scolaire ont joué la carte du bio. Le Conseil Citoyen viendra présenter son travail lors du prochain conseil municipal.

Délibéré :

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal affirme son engagement et son soutien aux agriculteurs du territoire notamment à travers la recherche du développement des circuits courts pour les marchés de notre restauration collective, en défendant la modification des

critères d'attribution de ces marchés publics, afin de favoriser les producteurs locaux, pour des pratiques agricoles durables, respectueuses des êtres humains et de leur environnement.

.....

QUESTIONS DIVERSES.

- 1- *Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du décès, le mois dernier, de Monsieur Camille DOGNETON, haute personnalité de la Déportation. Il fait part des remerciements de la veuve et de ses enfants.*

- 2- *Monsieur PERONNET informe que lors du prochain conseil municipal du 02 mai 2016, sera présenté le rapport 2014 du service des déchets ménagers du GrandAngoulême pour validation ainsi que le Schéma de Mutualisation (pour validation avant la validation par le Conseil Communautaire du 23 juin 2016).*

- 3- *Madame MARC demande pourquoi l'éducatrice jeunes enfants à la crèche n'a pas été remplacée pendant son arrêt maladie alors qu'à l'occasion du Débat des Orientations Budgétaires, il avait été dit que toute personne en arrêt maladie serait remplacée dans le secteur de la Petite Enfance. Madame DESCHAMPS précise qu'une personne a été recrutée. Madame MARC confirme mais cette personne a été recrutée pour la remplacer sur la période du congé de maternité mais pas pendant l'arrêt maladie.*

- 4- *Madame DUBOIS fait un point sur l'agenda des manifestations à venir.*

- 5- *Madame MARC prie l'assemblée de l'excuser pour l'inauguration du Festival du Livre Jeunesse car bien que figurant dans la liste des destinataires, l'invitation ne lui est pas parvenue.*

- 6- *Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la Fontaine François 1^{er} aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à 17h15.*

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le onze avril deux mil seize.

|